



Para

Michna 3 - Chapitre 11

דְּבִלָה שֶׁל תְּרוּמָה שְׁנִפְלָה לְתוֹךְ מִי חֲטָאת וְנִטְלָה וְאָכְלָה, אִם יֵשׁ
בָּהּ כִּבְיָצָה {ו}, בֵּין טִמְאָה בֵּין טְהוֹרָה, הַמַּיִם טִמְאִין, וְהָאוֹכְלָה
חֵיב מִיתָה {ז} {ח}. אִין בָּהּ כִּבְיָצָה, הַמַּיִם טְהוֹרִין, וְהָאוֹכְלָה
חֵיב מִיתָה. רַבִּי יוֹסִי אָמַר, בְּטְהוֹרָה, הַמַּיִם טְהוֹרִים. הֵטְהוֹר
לְחֲטָאת שֶׁהַכֹּהֵן רָאָשׁוֹ וְרַבּוֹ לְתוֹךְ מִי חֲטָאת, גִּטְמָא:

Si des figues pressées de térouma tombent dans de l'eau de la vache rousse puis en sont retirées et consommées : si elles ont le volume d'un œuf, que les figues soient pures ou impures, l'eau devient pure et celui qui les mange est passible de mort. Si elles ont moins du volume d'un œuf, l'eau reste pure mais celui qui les mange est tout de même passible de mort. Rabbi Yossé dit que si les figues étaient pures, l'eau reste pure. Celui qui est pur pour l'eau de la vache rousse et qui introduit sa tête et la majorité de son corps dans cette eau devient impur.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions